

Brevet de capitaine de pêche

RNCP25878 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	213
Formacode(s)	21352, 21340
Code(s) ROME	A1406
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MER · SIRET : 13002671900018

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CTRE EUROPEEN FORMAT CONTINUE MARITIME	18290902800017	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le brevet de capitaine de pêche est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation et d'expérience en mer requises pour être en mesure d'assurer en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes la conduite d'un navire de pêche ainsi que les opérations de pêche.

C'est un titre monovalent qui permet à son titulaire d'exercer :

- en tant que capitaine sur tout navire de pêche .

Outre les aspects de navigation et d'exploitation du navire, il doit assurer l'encadrement de son équipage.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du brevet de capitaine de pêche est responsable de l'expédition maritime, de la conduite de la pêche et le représentant de l'armateur en toute circonstance.

Il doit :

- maîtriser les règles de conduite du navire et manœuvrer son navire en toute sécurité,
- maîtriser les questions relatives à l'exploitation du navire et à sa stabilité et lui assurer un bon état de navigabilité,
- rédiger un rapport de mer en termes juridiques,
- connaître la réglementation des pêches maritimes et celle visant à la protection du milieu marin,
- connaître les paramètres physico-chimiques du milieu océanique ainsi que le milieu biologique,
- connaître les techniques de pêche et de traitement des captures,
- connaître l'environnement économique des pêches,

- être capable de s'exprimer en anglais dans le domaine de la conduite et de la sécurité du navire,
- respecter la réglementation relative à la protection du milieu marin.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tout navire de pêche.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du brevet decapitaine de pêche est employé en tant que capitaine sur tout navire de pêche.
Sous réserve de formation et de service en mer complémentaires, le titulaire peut également obtenir un brevet de capitaine 3000 et s'orienter vers la navigation à bord des navires armés au commerce.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La profession de marin est une profession réglementée conformément aux articles L5521-2 et suivants du code des transports.

Les conditions de formation et d'exercice sont fixées :

- au niveau international par :

La convention internationale de 1995 sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (STCW-F),

- au niveau national par :

Le code des transports, notamment le Livre V (partie législative),

Le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.

Préalablement à l'entrée à la profession de marin ou à l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation maritime agréé, une visite d'aptitude à la navigation dans les conditions fixées par le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 est requise.

Des conditions d'âge sont fixées réglementairement.

Pour garantir le maintien des compétences des marins, le brevet de capitaine de pêche est revalidable tous les 5 ans.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (25 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	598
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

La composition du jury est fixée par l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime.

COMPOSITION DU JURY — VAE

La composition du jury est fixée par l'arrêté du 13 juillet 2016 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis de l'expérience.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/01/2025

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP21100

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40083

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.developpement-durable.gouv.fr

www.formation-maritime.fr

Ministère chargé de la mer

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/25878/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	4
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	75 %
Période	09/2022 – 07/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	10
Montant total engagé	19 962 €
Coût moyen par dossier	1 996 €
Durée moyenne	725 h
Période	09/2020 – 10/2024
France compétences	82 %

Entreprise	17 %
-------------------	-------------

Reste à charge titulaire	1 %
---------------------------------	------------

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.